

Rapport de la sous-commission du budget 2016

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Karim Boukhris (POP)

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 20 octobre 2015, en présence de Mme Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. Sammali (126), Me Bois (124), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), MM. Cosandier et Laini (420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483). Le budget susmentionné a été passé en revue.

La sous-commission relève la clarté des remarques faites à l'appui du budget et son rapporteur renonce ainsi volontairement, dans la mesure du possible et par souci d'éviter les redondances, à reprendre les postes dûment commentés.

Service de la communication

A la suite de l'abandon du poste de chargé de communication (0.9 EPT) à fin 2014 et à la suppression de la fonction de chargé de projets participatifs (1 EPT), le service de la communication se retrouvera en 2016 avec 2.4 EPT et un poste de stagiaire. Cette quotité est juste suffisante pour que le service puisse assurer ses diverses tâches et activités des secteurs de la communication et de la promotion de la ville.

A la suite de la décision du Conseil communal de ne plus attribuer de mandat externe lié en particulier à la communication des activités communales, ledit service en assume l'ensemble, à côté notamment de la rédaction et la "publication" des nombreux et divers communiqués de presse (un tous les 2 à 3 jours environ). C'est un montant de plus de CHF 125'000.- qui n'a ainsi pas dû être dépensé grâce à tous les travaux effectués à l'interne.

La "Fête des voisins" et le suivi des activités du Parlement des Jeunes restent pour l'heure en charge du service.

Le poste des biens, services et marchandises (31) a également été réduit.

Service juridique

A la suite du récent départ de l'adjoint, et suite aux mesures de restrictions économiques ce poste a été réduit de 0.8 à 0.6 EPT et repourvu dès le 1^{er} novembre 2015. Le chef du service juridique est à un taux d'activité de 0.9 EPT. Une personne, sous contrat d'insertion, devrait venir renforcer, avec un 0.5 EPT, ce petit effectif en 2016.

Les activités déployées par ce service pour la commune du Val-de-Ruz ont été revues à la baisse et consistent pour l'essentiel à un rôle de conseil.

Le compte "Location local, terrain, surface, place" (31600100) correspond à la location des bureaux du service juridique dans la Tour Espacité.

Service communal de l'action sociale (SCAS)

Un poste de 0.2 EPT sera supprimé en 2016 à l'office du logement. Cet office est également voué à disparaître dans le cadre d'une réorganisation du service.

La commune a peu de marge de manœuvre sur les charges et subventions de ce service, car celles-ci dépendent du Canton. De plus, ces dernières vont augmenter en raison de l'augmentation des primes d'assurance maladie. Toutefois, ce service a fait d'importants efforts pour diminuer son budget.

Dans le cadre des biens, services et marchandises, des réflexions sont menées aux fins de limiter au maximum l'utilisation du papier.

Les comptes "Fourniture et matériel du bureau" (31000000) et "Frais d'impression, photocopies" (31020200) sont des réajustements par rapport au compte MCH2.

Le chiffre de CHF 1'660'000.- représentant les subventions des cantons et concordats (46310000) est approximatif, faute d'avoir des données plus fiables et récentes du canton. Il correspond au montant encaissé en 2014. En ce qui concerne la maison de retraite du Châtelot (315), son transfert en 2015 du patrimoine financier au patrimoine administratif, engendre un amortissement différent (33).

Etant donné la décision de se séparer de cet établissement, il est procédé à un entretien sommaire du bâtiment et de ses 50 appartements. Néanmoins, l'augmentation des biens, services et marchandises budgétée est due aux nombreux dégâts survenus cette année aux canalisations et aux boilers en vieillissement qu'il a fallu réfectionner et dont il faut malheureusement s'attendre à ce que ces soucis se perpétuent avec le temps. S'il y a moins d'appartements vacants, il convient de relever que passablement de studios sont néanmoins libres.

Sous "Participation aux institutions sociales (321), il s'agit pour l'essentiel de données chiffrées communiquées par le canton. Les subsides LAMal (36216010) sont en augmentation en 2015.

Les subventions communales accordées à différentes associations ont été réduites de 10 %. Ainsi, la subvention de l'Union ouvrière est ramenée à CHF 18'000.- et celle de l'Office social de l'APIAH à CHF 13'500.-.

Le libellé "aide sociale sans mesures pénales" est une précision puisque, depuis 2015, les mesures de placement liées à des exécutions de peine relevant du département de la justice sont financées par l'office d'application des peines alors qu'avant elles étaient prises en charge par l'aide sociale.

A la question d'un commissaire, il est indiqué que les guichets du service communal de l'action sociale sont en particulier fermés tous les mercredis matins et vendredis après-midis. L'ajout d'une autre demi-journée de fermeture entraînerait le report des usagers sur les autres jours ouvrables qui sont déjà fréquentés par environ 200 personnes en moyenne. Cela se fait toutefois ponctuellement en cas de retard administratif.

Ecole obligatoire

Avec MCH2, il n'y a plus, comme précédemment, un seul centre de charges, mais six. A savoir, un pour chacun des trois cycles (435, 440 et 445), un pour la direction et l'administration (430), un consacré aux bâtiments (450) et le dernier pour les diverses activités et prestations parascolaires budgétées tels que les camps ou les transports scolaires (455).

La direction, le personnel administratif, les préparateurs des salles de classes (équipements et matériel) qui représentent un 4.7 EPT, et les conducteurs de bus sont regroupés dans le centre 430.

Le traitement du personnel d'entretien qui concerne plus spécifiquement les concierges des écoles apparaît dans le 450.

Il est à relever que les mesures d'économies prises en 2015 sont désormais effectives depuis la rentrée scolaire.

Sous "Frais d'impression, photocopies" (31020200), il ne s'agit pas d'une augmentation des charges, mais seulement d'un réajustement avec le compte "Autres frais, déplacement, ..." (31700100).

Des négociations sont en cours au sujet des salaires des enseignants. Au cycle 3 (445), des revalorisations des salaires de certaines catégories d'enseignants sont entrées en vigueur à la rentrée d'août 2015.

Sous "Dédommagement Service civil" (31700210), la direction tient à souligner qu'il s'agit de civilistes engagés en appui dans les classes et qu'ils n'ont "que" des tâches éducatives et non pédagogiques. Ils n'ont ainsi pas la vocation de remplacer les enseignants !

Au centre 450, suite à la fermeture de deux collèges des environs, on peut relever une légère diminution des charges du personnel (30100120) en raison de la suppression de deux postes de concierges. Une diminution est également budgétée au niveau de l'entretien des bâtiments PA (31440010).

En revanche, on apercevra une légère hausse des frais de transport (3900050) en raison du dédoublement des transports scolaires du Valanvron, l'achat d'un nouveau bus, ainsi que l'augmentation de 0.5 EPT pour un chauffeur de bus (30100000).

Le compte "Location local, terrain, surface, place" (31600100) augmente également en raison de la hausse de certains loyers et de la nouvelle localisation d'une salle de classe à Charles-Naine 42. Le montant de CHF 60'000.- représente en grande partie la location de locaux privés scolaires en particulier à Esplanade.

Relevons la "Participation aux prestations fournies" de CHF 345'400.- budgétée (42400020) qui correspond à la participation des familles aux camps, aux foyers d'accueil, au frais de transports, etc. de leur(s) enfant(s) scolarisé(s).

Il convient de mentionner que le nouveau système MCH2 qui "splitte" par nature les prestations rend difficile de connaître précisément le coût de certaines activités, telles que les joutes sportives ou le cortège des promotions. Ainsi, la direction scolaire a créé, de manière tout à fait officielle des éléments de comptes dénommés "OTP".

Sous "Participation aux institutions para-scolaires" (420), seule la subvention communale au Collège musical augmente par rapport au budget 2015, en compensation de la suppression de la garantie communale au déficit d'exploitation. Celle octroyée à l'Université populaire diminue légèrement.

Le compte "Dédommagement aux cantons et concordats" (36110100) concerne la participation des communes au salaire d'un enseignant qui assure le suivi scolaire des enfants placés temporairement à Préfargier. Cette mesure a été mise en place depuis quelques années.

En ce qui concerne la liste des demandes de crédits pour l'année 2016, il convient de préciser que bon nombre ont dû être reportées, voire annulées. A titre d'exemple, la réfection de la salle des maîtres dans le collège des Forges et la révision de la signalétique interne des collèges ont été abandonnées. Le dossier relatif à l'étude de nouvelles constructions scolaires permettant de regrouper les 7^e et 8^e années sur les mêmes sites a été reporté. Seul un crédit de pré-étude, pour les cycles 1, 2 et 3, a été conservé pour un montant de CHF 25'000.- en 2016.

La sous-commission est informée du renoncement à créer une structure communale dans le bâtiment de Fantaisie 2. D'autres solutions sont à l'étude dont le réaménagement des combles des collèges pour y créer des salles de classe. A cet effet, une demande de crédit de CHF 350'000.- sera soumise au Conseil général en 2016.

Est également inscrite la demande d'achat d'un bus scolaire aux fins de remplacer un ancien bus sur les sept qui circulent actuellement. Il en est de même du renouvellement du mobilier des classes qui va s'effectuer deux fois moins vite que prévu !

Service de la santé et de promotion de la santé

Ce service regroupe trois centres, à savoir celui de santé sexuelle – planning familial (311), de santé scolaire (482) et d'orthophonie (483).

Le planning familial, dont la base légale découle de deux Arrêtés du Conseil d'Etat, est subventionné à raison de 50 % par le Canton et les Communes de La Chaux-de-Fonds (37,5 %) et du Locle (12,5 %) en rapport avec le nombre d'habitants. Il occupe 1.6 EPT.

Au sujet du centre de santé scolaire, la sous-commission est informée que le compte biens, services et marchandises est amputé d'un nouveau montant de CHF 25'000.-.

La lutte menée par ce service pour contrer la pénurie de médecins porte gentiment ses fruits. Quatre médecins généralistes, vont s'installer en ville. L'arrivée de deux pédiatres est également annoncée. Trois cabinets médicaux se sont ouverts et la Ville soutient leur implantation financièrement par le compte "Subventions aux personnes physiques" (36370010).

Un EPT aurait dû être reconduit pour 2016 suite au départ d'une orthophoniste et à la retraite d'une autre, le Conseil communal a décidé de ne reconduire qu'un 80%. Cela représente une certaine économie salariale ponctuelle mais préterite de manière importante le travail thérapeutique (augmentation des listes d'attente, suppression d'environ 7 places de traitement par semaine, pression sur le personnel, baisse des recettes et de la subvention cantonale).

Le rapporteur
Pascal Bühler